

### Les subsides

électeurs et de mon parti aujourd'hui. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a fait valoir, avec beaucoup d'éloquence et de conviction, cette position au cours de son intervention. Il est très important également d'entériner ces droits de façon à protéger les traditions des Indiens dans tout le pays.

Je voudrais citer un passage d'un livre intitulé *Pathways to Self-Determination—The Canadian Indian and the Canadian State*. Cet ouvrage a été édité par Leroy Little Bear, Meenno Boldt et Anthony Long. Voici ce passage sur le peuple indien :

Les Indiens ne veulent pas d'un gouvernement autochtone organisé sur le modèle européen-occidental. Ils veulent un gouvernement conforme aux principes et aux coutumes traditionnels, qui tienne compte de leurs croyances et qui soit organisé en fonction de la vie collective et non des droits individuels. Ils veulent un gouvernement qui rétablira leurs relations avec leur milieu naturel au lieu de les assimiler petit à petit à la vie d'une société dominante.

C'est un mode de vie qu'ils devraient pouvoir faire entériner dans la constitution du Canada. Nous ferons l'impossible à la Chambre, mon parti, et, j'en suis convaincu, les autres partis aussi, pour que cela se fasse vite. La conférence constitutionnelle ouvre ses assises la semaine prochaine, et je demande à tous les premiers ministres provinciaux de collaborer vraiment à la reconnaissance des droits des Indiens du Canada.

Pour les raisons que j'ai déjà exposées, mais aussi parce que crois que la société canadienne a traité les Indiens de façon scandaleuse au cours des cent dernières années de notre histoire, je reconnais que la discrimination flagrante contre les Indiens s'est manifestée dans les domaines économiques, scolaire et dans tous les domaines imaginables.

Je voudrais énoncer quelques idées et les rapporter plus particulièrement à ma propre province. J'ai huit réserves indiennes dans ma circonscription, celles de Coté, de Keeseekoose, de Key, de Fishing Lake, de Peepeekisis, d'Okanese, de Little Black Bear et de Starblanket. Quand je m'y rends, j'y vois beaucoup de misère, de nombreux enfants qui ne reçoivent pas un enseignement adéquat et qui ne mangent pas à leur faim; j'y vois une forte mortalité, la violence, la criminalité, l'alcoolisme et l'usage des drogues. Le même spectacle s'offre à mes yeux quand je vais à Regina où vivent beaucoup d'Indiens. Un grand nombre de jeunes sont chômeurs, dépendants de l'alcool, des drogues et de la prostitution. Ils font des cambriolages parce qu'ils n'ont pas de débouchés, et leurs vies sont vides. La société blanche est coupable d'avoir privé des générations d'Indiens de bonnes conditions de vie.

Examinons certains aspects de la vie des Indiens au Canada afin de comprendre pourquoi les problèmes sont si graves. Par exemple, voyons l'aide à l'enfance. La proportion d'enfants indiens placés sous protection s'élève à cinq fois la moyenne nationale. Il y a cinq fois plus d'enfants indiens de placés que la moyenne nationale. Du point de vue scolaire, 20 p. 100 des

Indiens seulement terminent l'école secondaire. La moyenne nationale est de 75 p. 100. En ce qui concerne le revenu, celui des Indiens n'atteint en moyenne que la moitié ou les deux tiers de la moyenne nationale. Le chômage touche 35 p. 100 de la population indienne active, comparativement à 9 ou 10 p. 100 dans l'ensemble du pays. Dans certaines régions, il atteint ou dépasse 90 p. 100. Dans certaines réserves de ma circonscription, les chômeurs et les assistés sociaux représentent de 75 à 80 p. 100 de la population. Il n'y a pas de travail pour eux. D'autres réserves de ma circonscription ont, bien sûr, un taux de chômage beaucoup plus faible.

• (1650)

Les statistiques du logement sont très significatives pour moi. Près de 19 p. 100 des maisons dans les réserves logent au moins deux familles. La plupart des maisons sont très petites, et les familles indiennes sont beaucoup plus nombreuses, en moyenne, que les autres. Souvent, une dizaine de personnes au moins s'entassent dans des logements minuscules. Il est très difficile pour les écoliers, par exemple, de trouver le repos dont ils ont besoin. En 1977, il y a tout juste 10 ans, moins de 40 p. 100 des ménages indiens avaient l'eau courante et le tout-à-l'égout. A l'époque, plus de 90 p. 100 des maisons canadiennes disposaient d'un système de plomberie. Du point de vue de la criminalité, le taux de mort violente est trois fois plus élevé chez les autochtones que la moyenne nationale. La mortalité infantile, jusqu'à quatre semaines, est supérieure de 60 p. 100 à la moyenne nationale. L'espérance de vie des Indiens est bien inférieure à celle de l'ensemble de la population. Ainsi, on peut s'attendre à ce que le petit Indien d'un an ait 10 ans de moins à vivre qu'un non-Indien. Vu sous un autre angle, l'espérance de vie d'un Canadien blanc est supérieure de 10 ans à celle d'un Indien. L'espérance de vie d'une Indienne est de 66 ans. Pour une non-Indienne, elle est de 76 ou 77 ans. C'est une différence appréciable. Le taux d'hospitalisation des Indiens est plus du double de celui de la population non indienne.

Je ne vous ai donné qu'un aperçu des statistiques décrivant les conditions de vie misérables des peuples indiens. Notre société doit faire tout ce qu'elle peut pour corriger cette situation déplorable. Je me rends compte que l'histoire nous a légué beaucoup de maux. Ils se sont perpétués de génération en génération. Nous ne remédierons pas à la situation en un tournemain, ni même en une année ou en une décennie. Je rappelle cependant à la Chambre qu'une marche de mille milles débute par un premier pas. J'espère que la semaine prochaine, au sortir de leur conférence, les premiers ministres pourront nous annoncer qu'ils ont décidé d'inclure dans la constitution le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones du Canada. Si oui, nous aurons accompli un autre pas en avant.